

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 10 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures et quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale.

Absents excusés : WHITE Cécile ayant donné procuration à Sandra DRAGON, JUGEL Stéven ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à Mathilde ALIX.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16 à 20h24

Votants : 19 à 20h24

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Délibération n°2025/049**

**Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Judo Club Campénéac.**

Afin de permettre le financement du projet d'une salle de judo, il s'avère nécessaire d'attribuer à l'association Judo Club Campénéac, une subvention d'équipement d'un montant de 25 466 € répartie sur 5 années.

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT	
MAITRISE D'ŒUVRE	2 800.00	3 360.00	SUBVENTIONS	152 328.00	68%
BCT	2 500.00	3 000.00	Agence Nationale du Sport	121 862.00	55%
TRAVAUX	180 965.80	217 158.96	FF Judo	5 000.00	2%
VRD - Plomberie	1 141.61	1 369.93	Club	25 466.00	11%
Réseaux	16 223.05	19 467.66			
Aménagement - 1er projet	107 523.51	129 028.21			
Aménagement - 2d projet	41 077.63	49 293.16			
Tapis de judo	15 000.00	18 000.00	AUTOFINANCEMENT	71 190.96	32%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>186 265.80</b>	<b>223 518.96</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>223 518.96</b>	<b>100%</b>

M. Stéphane DENIS, membre du club de judo, quitte la salle et ne participe pas au vote. M. Stéven JUGEL, membre de l'association qui a donné son pouvoir à Mme Chantal LARGEAU, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 17

Majorité absolue : 9

Votants : 17

Contre : 0

Suffrages exprimés : 17

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **Approuver** le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 25 466 € à l'association Judo Club de Campénéac répartie sur 5 années comme suit :
  - 2026 : 5 093.20 €
  - 2027 : 5 093.20 €
  - 2028 : 5 093.20 €
  - 2029 : 5 093.20 €
  - 2030 : 5 093.20 €

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,  
Maire.



Pascale PONGERARD,  
Secrétaire de séance.